

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS

Délibération du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS

Séance du mercredi 05 juillet 2023

PRÉSENTES: Mme DALÉAS, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ,
Mme VANCAUWENBERGE, Mme MAZILIÉ, Mme ZINT,

ABSENTS EXCUSÉS: M. LE PRÉSIDENT, Mme BLEAU, Mme CASTERA,
Mme MOLINA

Délibération n° 04-05072023

OBJET : COLIS DE NOËL 2023 AUX AÎNÉS LONSOIS

Madame la Vice Présidente rappelle que les lonsois de 70 ans et plus reçoivent chaque année un colis-cadeau à l'occasion des fêtes de Noël (valeur du colis de Noël en 2022 : 24,30 € TTC).

Madame la Vice Présidente rappelle que ces colis sont retirés, soit à l'Hôtel de Ville, soit au Centre Social Municipal, étant précisé que pour les personnes les plus dépendantes et isolées, un agent du CCAS se déplacera à leur domicile.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

DÉCIDENT d'offrir un colis-cadeau de Noël aux lonsois de 70 ans et plus, pour une valeur unitaire de 25 €. Le colis sera retiré selon le site convenu.

PRÉCISENT

- que ce colis ne concerne que les résidences principales et qu'un seul colis est distribué par foyer fiscal.
 - que les crédits inscrits au budget du CCAS seront ajustés en fin d'année si nécessaire.
- De plus, les personnes placées en établissement ne bénéficieront pas du colis.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Vice Présidente du CCAS,

Annie DALÉAS

